



# Séance du conseil municipal du 9 octobre 2020 Compte-rendu

L'an deux mille vingt le neuf du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

*Participent à la séance : Catherine BARDINON, Guillaume BERGERON, Valérie BERTIN, Patrick BOURBIER, Hervé CELERIEN, Laurent CHASTRUSSE, Gérard COUBRET, Alicia DION, Caroline JUILLET, Emilie MIQUEL, Jérôme MONTEL, France-Odile PERRIN-CRINIERE, Josiane ROCHE, Jacques TOURNIER. Vincent ASSELINEAU est excusé, il donne pouvoir à Valérie BERTIN.*

*Madame Alicia DION a été élue secrétaire de séance.*

## **Délibération N°1 : appartement 18 grande rue – désamiantage – concordance devis/facture**

Le Maire rappelle la validation par le conseil municipal du devis de l'entreprise SAS Laurent Montage Levage lors de sa séance du 29 novembre 2019 pour le désamiantage de l'appartement situé au 18 grande rue.

Ce devis faisait état d'une TVA non applicable.

Il s'avère que l'entreprise est assujettie et que la facture est d'un montant supérieur de 20 % au montant du devis.

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

- entérine à l'unanimité le montant du devis ,
- rejette la facture telle qu'elle a été présentée,
- demande à Madame le Maire de régler la somme prévue lors de l'engagement.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 15  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

## **Délibération N°2 : Appartement 18 grande rue - avenant au marché public – Lot charpente, entreprise MARTINET**

Le Maire présente le devis de l'entreprise MARTINET pour le renfort des pièces de bois qui soutiennent le plancher des combles. Ces deux pièces seront renforcées par des bastaings moisés qui seront scellés à chaque extrémité.

Le montant du devis est de 3 417 € TTC soit 2 847.50 HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis et autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 15  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°3 : Travaux 1-3 rue de la Mairie – diagnostics avant travaux**

Le Maire présente la demande de l'architecte qui a besoin des diagnostics avant travaux.

Le devis de l'entreprise ATERPOLO est de 2 340 € TTC soit 1 950 € HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis et autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de voix pour : 15

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°4 : Nomination des délégués pour les commissions intercommunales**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'importance de la participation des conseillers municipaux aux commissions intercommunales.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux participeront aux commissions suivantes :

Prénom	Nom	Statuts	Finances	RH	Petite enfance, enfance, jeunesse	Eau / SPANC	Déchets, développement durable, mobilité	Développement économique, économie numérique	Accueil, ESS, économie de proximité	Culture	Sports	Voirie, Bâtiments	PLUJ, habitat	Santé	Tourisme	Gouvernance, projet de territoire et communication
Vincent	ASSELINEAU															
Catherine	BARDINON					X								X		
Guillaume	BERGERON				X			X	X	X				X	X	X
Valérie	BERTIN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Patrick	BOURBIER					X	X					X	X			
Hervé	CELERIEN					X	X									
Laurent	CHASTRUSSE											X				
Gérard	COUBRET						X				X	X				

Prénom	Nom	Statuts	Finances	RH	Petite enfance, enfance, jeunesse	Eau / SPANC	Déchets, développement durable, mobilité	Développement économique, économie numérique	Accueil, ESS, économie de proximité	Culture	Sports	Voirie, Bâtiments	PLUI, habitat	Santé	Tourisme	Gouvernance, projet de territoire et communication
Alicia	DION	-					X								X	
Caroline	JUILLET	-													X	
Emilie	MIQUEL	-								X						
Jérôme	MONTEL	-														
France-Odile	PERRIN - CRINIÈRE	-						X	X						X	X
Josiane	ROCHE	-		X	X								X	X		
Jacques	TOURNIER	-	X			X		X			X	X	X			

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de voix pour : 15  
 Nombre d'abstention : 0  
 Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°5 : Nomination de délégués à la CLECT – Communauté de communes Creuse Grand Sud**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués pour représenter la commune à la CLECT : commission locale des charges transférées de la communauté de communes Creuse Grand Sud.

La commune de Vallière doit nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la nomination de Valérie BERTIN en tant que déléguée titulaire et Jacques TOURNIER en tant que délégué suppléant.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de voix pour : 15  
 Nombre d'abstention : 0  
 Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°6 : remplacement matériel de tonte - service technique**

Le premier adjoint expose au conseil municipal le besoin de remplacement de matériel de tonte. Deux possibilités s'offrent : remplacer le tracteur tondeuse ou acheter un micro-tracteur avec un broyeur. La deuxième solution a été entérinée lors d'une précédente réunion.

Les entreprises locales ont été consultées pour un tracteur 36 chevaux, avec broyeur de 158 cm. Les montant des devis sont les suivants :

- Garage du Chadamon
  - tracteur marque Kubota 17 984 € HT
  - Broyeur 1 385 € HT
- Garage MV
  - Tracteur marque Kubota 17 000 € HT
  - Broyeur 1 612 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De choisir l'entreprise Garage MV,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de voix pour : 15  
 Nombre d'abstention : 0  
 Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°7 : Demande de soutien pour un raid en Laponie**

Le Maire expose au Conseil Municipal le dossier de demande de soutien de deux jeunes filles qui souhaitent participer à un Raid en Laponie. Ce raid s'inscrit dans une démarche de lutte contre le cancer du sein.

L'une d'entre elle est Valliéroise.

Le Maire expose le dossier et notamment le plan de financement de ce périple.

Le Maire propose de prendre en charge l'équipement de la jeune Valliéroise.

Cette dépense s'élève à 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité la proposition du Maire et l'autorise à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de voix pour : 13  
 Nombre d'abstention : 2  
 Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°8 : Amendes de police 2019**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de changer des panneaux de signalisation.

Un devis a été demandé à SES pour un montant total de 1 911 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise AXIMUM et valide le financement suivant :

- Montant du devis : 1 911 € TTC
- Participation du montant des amendes de police 2019 : 907 €
- Part communale : 1 004 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis proposé, valide le plan de financement proposé et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de voix pour : 15  
 Nombre d'abstention : 0  
 Nombre de voix contre : 0